



Mairie de Rouffange

2 rue du Four - 39350 ROUFFANGE

03 84 81 08 19 - mairierouffange@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 27 avril 2026

Présents : **Mmes** : Marie-Hélène VACHET, Marie-Claude COURTOIS, Raymonde CADOUX, Laura LOMBARDET, Patricia GLEIZE.
MM : BOILLON Jean-Yves, Gérald GLORIEUX,

Absents : Mathieu ZATTARA, Jérôme GRIFFON, David AUBERT, Patricia CALLEWAERT (procuration)

Secrétaire de séance : Laura LOMBARDET

OBJET 1 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Les taxes directes locales 2026 sont maintenues au même taux que l'année précédente.

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.01 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.93 %
- taxe d'habitation : 15.43 %

Voix Pour 07 Abstentions 00 Voix contre 0

OBJET 2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le **Compte Financier Unique (CFU)** est un document budgétaire qui **remplace** le compte administratif et le compte de gestion.

Il **regroupe en un seul document** :

- les **dépenses et recettes réalisées** par la collectivité,
- la **vision de l'ordonnateur et du comptable public**.

Son objectif :

- **simplifier** la lecture des finances,
- **améliorer la transparence**,
- **faciliter le contrôle**.

Le conseil municipal approuve le CFU 2025

Voix Pour 07 Abstentions 00 Voix contre 00

OBJET 3 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2025

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 119 454.76 €
- un déficit de fonctionnement de : - 11 158.94 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

+ 33 042.40 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif +86 412.36 €

C Résultat à affecter

119 454.76 €

D Solde d'exécution d'investissement

- 11 158.94€

E Solde des restes à réaliser d'investissement

00.00€

Besoin de financement F

11 158.94 €

AFFECTATION = C

119 454.76€

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

11 158.94€

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

108 295.82 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00€

Voix Pour 08

Abstentions 00

Voix contre 0

OBJET 4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	215 561.82€	53 962.94€
DEPENSES	156 776.71€	53 962.94€

Voix Pour 08

Abstentions 00

Voix contre 0



OBJET 5 : ADMISSION EN NON-CALEUR ET CREANCES ETEINTES

Admission en non-valeur : créance qu'on n'arrive pas à encaisser (souvent trop faible ou irrécouvrable), mais qui existe encore juridiquement → abandon comptable.

Créance éteinte : dette supprimée définitivement (par décision légale ou judiciaire) → elle n'existe plus du tout.

Ici, créance ancienne (2018) de 2 €, non recouvrable car inférieure au seuil de poursuite → abandon comptable au compte 6541.

Voix Pour 08 Abstentions 00 Voix contre 0

OBJET 6 : DESIGNATION DU REFERENT INCENDIE ET SECOURS

Référent incendie et secours : personne chargée de la prévention, de l'alerte et de la coordination en cas d'incendie, pour assurer la sécurité des personnes et faciliter l'intervention des secours.

Est désigné en qualité référent incendie et secours :

- M. Jean Yves BOILLON

Voix Pour 08 Abstentions 00 Voix contre 0

OBJET 7 : DESIGNATION-PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

La commission de contrôle de la liste électorale veille à la régularité des inscriptions et des radiations. Elle s'assure que chaque électeur remplit bien les conditions pour être inscrit et que la liste est à jour et conforme à la loi. Elle examine les recours des électeurs en cas de contestation. Son rôle est essentiel pour garantir la transparence et la sincérité des élections.

Le maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent être membres de cette commission.

Est désigné en qualité de membre titulaire de la commission de contrôle de la liste électorale :

- Mme CADOUX Raymonde

Est désigné en qualité de suppléant :

- Mme LOMBARDET Laura, conseillère

Désignation des délégués

Sont proposés :

- **Pour le délégué de l'administration :**
 - Titulaire : Mme GLEIZE Patricia, conseillère
 - Suppléant : M. BOILLON Jean-Yves, Conseiller

- **Pour le délégué du tribunal judiciaire :**
 - Titulaire : M. VACHER Dominique
 - Suppléant : M. ZATTARA Mathieu, conseiller



OBJET 8 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La commission communale des impôts directs participe à l'évaluation des bases d'imposition locales. Elle donne un avis sur la valeur des biens servant au calcul des impôts (comme la taxe foncière). Elle veille à l'équité entre contribuables et contribue à la transparence fiscale au niveau communal.

Titulaires

1. MACCANIN GAUTHIER	7. VOLTZ MORGANE
2. COUTOIRS MARIE-CLAUDE	8. AUBERT DAVID
3. BOILLON JEAN-YVES	9. CALLEWAERT PATRICIA
4. GRIFFON JEROME	10. GLORIEUX AURORE
5. GLORIEUX GERALD	11. MATHEY CATHERINE
6. CADOUS RAYMONDE	12. MUNIER SERGE

Suppléants

1. PIERRE ANGELIQUE	7. GLEIZE PATRICIA
2. VACHET PIERRE	8. CHENILLOT CHRISTIAN
3. ZATTARA MATHIEU	9. TISSOT DIDIER
4. JUILLET CLAUDE	10. GILLOT YVES
5. CADOUX GUY	11. FOURNIER EMMANUEL
6. COURTOIS ESTHER	12. SALMON SEBASTIEN

Voix Pour 08 Abstentions 00 Voix contre 0

OBJET 9 : RGPD

Le RGPD encadre la protection des données personnelles. En validant un devis de consulting, vous vous assurez que les données collectées et utilisées dans la mission respectent les règles (finalité, sécurité, confidentialité). Il s'agit de protéger les personnes concernées et de limiter les risques juridiques pour la collectivité.

Devis I25-11-15 Proposé par AMS Consulting accepté.

Voix Pour 08 Abstentions 00 Voix contre 0

OBJET 10 : CARTE AVANTAGES JEUNES2026-2027

La commune décide d'offrir la carte avantage jeune au tarif unitaire de 9€ pour les jeunes de : 0 à 25.ans

Voix Pour 08 Abstentions 00 Voix contre 0

OBJET 11 : SUBVENTIONS

Amicale des pompiers de Gendrey :50 €

Voix Pour 08 Abstentions 00 Voix contre 0



OBJET 12 : REFERENTS COMMUNAUTAIRES

➤ **CLECT**

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) sert à calculer combien coûtent les compétences que les communes transfèrent à leur intercommunalité. Elle permet ensuite de fixer les compensations financières entre les communes, pour que ce soit équitable pour tous. En bref, la CLECT garantit un partage juste des coûts entre les communes.

- Titulaire : Mme VACHET Marie-Hélène, Maire
- Suppléant : Mme LOMBARDET Laura, conseillère

➤ **REFERENT ECONOMIE/TOURISME**

- Titulaire : Mme LOMBARDET Laura, conseillère
- Suppléant : Mme VACHET Marie-Hélène, Maire

➤ **REFERENT ASSAINISSEMENT**

- Titulaire : Mme COURTOIS Marie-Claude
- Suppléant : Mme GLEIZE Patricia

➤ **REFERENT CULTURE**

○ Titulaire : Mme LOMBARDET Laura, conseillère
Suppléant : Mme VACHET Marie-Hélène, Maire

OBJET 13 : COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions communales permettent aux élus de travailler en équipe sur les projets de la commune. Elles aident le maire à préparer les décisions et à mieux suivre les dossiers.

C'est aussi un moyen pour chaque conseiller de s'impliquer concrètement et de participer activement à la vie de la commune.

Rouffange le 28/04/2026

Le Maire,

Marie Hélène VACHET

